

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration tenue le mardi 25 mars 2025 à 19 h 30 au centre administratif, 630 rue Ellice à Beauharnois, à laquelle les membres suivants sont présents et forment quorum.

Membres du conseil d'administration présents :

Nathalie Beaulieu, Yannick Brière, Vicky Chiasson (sans droit de vote), Gaétan Dupras, Maryse Firth, Mélanie Gallant, Jean-Sébastien Guimond, Robert Larivière, Violette Leroux, Steeve Lessard, Catherine Martel, Marie-Claude Richer, Claude-Émilie Roy et Robin St-Pierre

Directeurs et directrices :

Luc Langevin, secrétaire général, François Robichaud, directeur général adjoint à la réussite, et Suzie Vranderrick, directrice générale

Absences : Anne-Marie Martel et Alexandre Racicot

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, M. Gaétan Dupras, ouvre la séance à 19 h 31. Le quorum est constaté.

CA-3836-250325

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme Marie-Claude Richer propose que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture, adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 janvier 2025
4. Assermentation du nouveau membre et inscription au procès-verbal du nom du membre désigné du conseil d'administration
5. Questions du public
6. Points d'information
 - 6.1 Rapport de la direction générale
 - 6.2 Dépôt du tableau de bord sur la délégation de fonctions et pouvoirs
 - 6.3 Dépôt des recommandations du Protecteur régional de l'élève
 - 6.4 Renouvellement du conseil d'administration
 - 6.5 Correspondance
7. Points de décision
 - 7.1 Adoption de la Politique pour prévenir et contrer le harcèlement psychologique ou sexuel au travail et pour promouvoir la civilité

- 7.2 Planification des travaux de maintien d'actifs immobiliers 2024-2025
- 7.3 Octroi de contrat de services professionnels pour la construction d'une école primaire en locaux modulaires
- 7.4 Modification de la structure administrative SRM-O
- 7.5 Appui au projet de la Halte Familiale de Beauharnois
- 7.6 Octroi de contrat pour l'installation et la location de locaux modulaires aux écoles Saint-Paul, Notre-Dame-de-l'Assomption, Langlois et Sacré-Cœur (Salaberry-de-Valleyfield)
- 7.7 Code d'éthique applicable aux membres du personnel et à toute personne appelée à œuvrer auprès d'élèves mineurs ou handicapés ou à être en contact avec eux
- 8. Comités du conseil d'administration
 - 8.1 Comité de gouvernance et d'éthique
 - 8.2 Comité de vérification
 - 8.3 Comité des ressources humaines
- 9. Comité de parents
- 10. Questions du public sur les points traités lors de la séance
- 11. Levée de la séance
- 12. Échange entre les membres du conseil d'administration (huis clos) et évaluation de la rencontre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CA-3837-250325

3. LECTURE, ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 28 JANVIER 2025

Mme Mélanie Gallant propose d'exempter le secrétaire général de faire la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 janvier 2025 et M. Robin St-Pierre propose qu'il soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

En suivi d'une question du public lors de la séance du conseil d'administration du 28 janvier 2025 en lien avec les campagnes de financement, M. Dupras explique qu'au début de l'année 2017-2018, à la demande d'un commissaire-parent, le CSSVT (alors la CSVT) a procédé à une révision de ses encadrements en matière de campagne de financement. Dans ce contexte, durant les mois de janvier, février et mars 2018, une consultation a été menée auprès du conseil des commissaires, du CCG et du comité de parents. À ce moment, les encadrements qui ont été analysés sont :

- La Loi sur l'instruction publique;
- Les écrits de gestion de l'Office de la protection du consommateur;
- Les écrits de gestion du ministère de l'Éducation;
- Les fiches d'informations préparées par la table des secrétaires généraux de la Montérégie et de l'Estrie.

Au terme de la démarche, les encadrements du CSSVT ont été élaborés afin de s'assurer de respecter les encadrements légaux applicables.

4. ASSERMENTATION DU NOUVEAU MEMBRE ET INSCRIPTION AU PROCÈS-VERBAL DU NOM DU MEMBRE DÉSIGNÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mme Claude-Émilie Roy procède à la lecture du serment suivant :

Je, Claude-Émilie Roy, ayant été dûment désignée membre du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands prête serment devant la directrice générale de remplir fidèlement les devoirs de ma charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

À la suite de la lecture du serment, Mme Suzie Vranderick déclare Mme Claude-Émilie Roy Larivière dûment assermentée.

5. QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a aucune question du public.

6. POINTS D'INFORMATION

6.1 Rapport de la direction générale

Mme Suzie Vranderick et M. Robichaud font une présentation des activités de la direction générale ayant été effectuées entre le 28 janvier et le 25 mars 2025.

6.2 Dépôt du Tableau de bord sur la délégation de fonctions et pouvoirs

Mme Suzie Vranderick dépose le tableau de bord de la délégation de fonctions et pouvoirs pour les décisions prises par les délégataires depuis le 28 janvier dernier et fait état des principales décisions prises par les directions de services depuis la dernière séance du conseil d'administration.

6.3 Dépôt des recommandations du Protecteur régional de l'élève

Mme Suzie Vranderick procède au dépôt des recommandations du Protecteur de l'élève dans le cadre du traitement de différends sur lesquels celui-ci a procédé à une enquête. Les rapports ont été transmis aux membres du conseil d'administration avec l'ordre du jour.

6.4 Renouvellement du conseil d'administration

M. Luc Langevin effectue une présentation du processus de renouvellement du conseil d'administration, dont les démarches s'entameront le 1^{er} avril et qui a pour objectif de pouvoir les postes de représentant des parents (3), des membres du personnel (2) et de la communauté (2) qui sont en élection.

De plus, considérant que les districts scolaires du CSSVT tels qu'établis sont conformes aux encadrements légaux, la composition de ceux-ci va demeurer intacte.

6.5 Correspondance

Aucune correspondance n'est déposée.

7. POINTS DE DÉCISION

CA-3838-250325

7.1 Adoption de la Politique pour contrer le harcèlement psychologique ou sexuel au travail et pour promouvoir la civilité

CONSIDÉRANT l'orientation 3 du PEVR, soit celle d'assurer un milieu propice au développement du plein potentiel des élèves;

CONSIDÉRANT qu'en juin 2021, le Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands (CSSVT) a procédé à la refonte de sa politique visant à contrer le harcèlement en milieu de travail, laquelle avait été initialement adoptée en mai 2005;

CONSIDÉRANT que l'objectif de cette politique est d'affirmer l'engagement du CSSVT à prévenir et faire cesser toute situation de harcèlement psychologique ou sexuel, y compris toute forme de harcèlement, au sein de celui-ci;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder à une mise à jour de cette politique afin de refléter la pratique en milieu de travail et l'évolution des dispositions légales qui s'appliquent à ce secteur;

CONSIDÉRANT la consultation menée auprès des gestionnaires lors de la tenue du comité consultatif de gestion, des associations représentant les membres du personnel du CSSVT;

CONSIDÉRANT le Plan d'engagement vers la réussite du CSSVT, notamment l'utilisation de pratiques de gestion de qualité, qui est un déterminant reconnu ayant un impact sur la réussite des élèves.

M. Robert Larivière propose

Que le Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands adopte la mise à jour de la Politique pour contrer le harcèlement psychologique ou sexuel au travail et pour promouvoir la civilité et que la politique entre en vigueur le jour de son adoption.

Que le directeur des Services du secrétariat général et des communications soit autorisé à apporter toute modification nécessaire à la Politique pour contrer le harcèlement psychologique ou sexuel au travail et pour promouvoir la civilité, et ce, dans les cas suivants :

1. Pour corriger toute erreur matérielle, typographique, de concordance ou cléricale qui pourrait y figurer;
2. Pour adapter la politique afin de la rendre conforme aux lois et règlements en vigueur, à la suite de toute modification législative ayant un impact sur l'une ou plusieurs des clauses de la politique. Les modifications ainsi apportées seront notifiées aux parties concernées dans les meilleurs délais et la reddition de compte sera effectuée au conseil d'administration à la séance suivante selon les procédures établies.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-3839-250325

7.2 Planification des travaux de maintien d'actifs immobiliers 2024-2025

CONSIDÉRANT la liste des travaux de rénovation planifiée tenant compte des critères de priorisation établis par le ministère de l'Éducation (MEQ) dans les règles budgétaires d'investissement et visant la diminution de l'indice de vétusté du bâtiment, soit :

Établissement	Numéro de projet	Nom descriptif du projet	Montant alloué au projet
003 Saint-Étienne	240030023	Remplacement du système de traitement d'eau	245 000,00 \$
018 Élisabeth-Monette	240180035	Remplacement des panneaux de distribution électrique	1 000 000,00 \$
025 Notre-Dame-du-Saint-Esprit	240250023	Remplacement des panneaux de distribution électrique	900 000,00 \$
004 Jésus-Marie	240040045	Rénovation des façades	1 100 000,00 \$
006 Sacré-Cœur (Ste-Martine)	240060034	Remplacement de la couverture des toits plats	650 000,00 \$
013 Notre-Dame	240130044	Remplacement des blocs sanitaires	763 556,00 \$
036 Sainte-Martine	240360034	Rénovation des façades	830 000,00 \$
044 Nouvel-Envol	240440047	Remplacement de la couverture des toits plats	1 100 000,00 \$

015 Notre-Dame-de-l'Assomption	240150026	Remplacement des finis intérieurs	380 000,00 \$
023 Frédéric-Girard	240230021	Remplacement des blocs sanitaires	700 000,00 \$
024 Dominique-Savio	240240016	Remplacement des fenêtres et enveloppe extérieure	1 091 249,00 \$
028 Edgar-Hébert	240280052	Rénovation des façades	700 000,00 \$
035 Patriotes-de-Beauharnois	240350151	Remplacement de la couverture des toits plats	1 500 000,00 \$
012 Notre-Dame-du-Rosaire	240120038	Remplacement des fenêtres	302 668,00 \$
027 Saint-Eugène	240270032	Remplacement des blocs sanitaires	600 000,00 \$
039 Baie-Saint-François	240390103	Rénovation du stationnement et du débarcadère	1 200 000,00 \$
040 Arthur-Pigeon	240400098	Rénovation du stationnement et du débarcadère	1 150 000,00 \$
041 Nouvelle-École	240410032	Remplacement des fenêtres	600 000,00 \$
044 Nouvel-Envol	240440048	Remplacement des composantes du gymnase	262 859,00 \$
028 Edgar-Hébert	240280053	Rénovation des façades (phase 2)	1 800 000,00 \$
021 Saint-Joseph Artisan	210210031	Remplacement de composantes et des finis	1 300 000,00 \$

CONSIDÉRANT que nous devons aller en appels d'offres publics conformément au règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics;

CONSIDÉRANT l'accompagnement des firmes de professionnels pour la préparation de plans et devis et de la surveillance partielle pour la réalisation des travaux de rénovation de nos bâtiments en conformité avec toutes les normes, exigences, réglementations et les politiques en vigueur;

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer les travaux de rénovation de nos bâtiments afin d'atteindre les cibles établies par le MEQ pour le parc immobilier;

CONSIDÉRANT la disponibilité budgétaire et les montants alloués en investissement totalisant 15 M\$ de la mesure de maintien d'actifs immobiliers en 2024-2025 pour la réalisation des travaux de rénovation et des sommes résiduelles des années précédentes;

CONSIDÉRANT que la liste des travaux de rénovation a été soumise à la Direction générale des infrastructures du MEQ;

CONSIDÉRANT les règles budgétaires du Centre de services scolaire pour les investissements établis par le MEQ pour la réalisation des travaux de rénovation;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice des Services des ressources matérielles – Projets d'investissement;

M. Robin St-Pierre propose

QUE le Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands octroie le contrat à tous les entrepreneurs qui auront présenté la plus basse soumission conforme pour chacun des travaux de construction, dans le respect des règles budgétaires et à l'intérieur des montants alloués en investissement totalisant 15 M\$ de la mesure de maintien d'actifs immobiliers en 2024-2025 pour les travaux de rénovation planifiés mentionnés au tableau ci-dessous :

Établissement	Numéro de projet	Nom descriptif du projet	Montant alloué au projet
003 Saint-Étienne	240030023	Remplacement du système de traitement d'eau	245 000,00 \$
018 Élisabeth-Monette	240180035	Remplacement des panneaux de distribution électrique	1 000 000,00 \$
025 Notre-Dame-du-Saint-Esprit	240250023	Remplacement des panneaux de distribution électrique	900 000,00 \$
004 Jésus-Marie	240040045	Rénovation des façades	1 100 000,00 \$
006 Sacré-Cœur (Ste-Martine)	240060034	Remplacement de la couverture des toits plats	650 000,00 \$
013 Notre-Dame	240130044	Remplacement des blocs sanitaires	763 556,00 \$
036 Sainte-Martine	240360034	Rénovation des façades	830 000,00 \$
044 Nouvel-Envol	240440047	Remplacement de la couverture des toits plats	1 100 000,00 \$
015 Notre-Dame-de-l'Assomption	240150026	Remplacement des finis intérieurs	380 000,00 \$
023 Frédéric-Girard	240230021	Remplacement des blocs sanitaires	700 000,00 \$
024 Dominique-Savio	240240016	Remplacement des fenêtres et enveloppe extérieure	1 091 249,00 \$
028 Edgar-Hébert	240280052	Rénovation des façades	700 000,00 \$
035 Patriotes-de-Beauharnois	240350151	Remplacement de la couverture des toits plats	1 500 000,00 \$
012 Notre-Dame-du-Rosaire	240120038	Remplacement des fenêtres	302 668,00 \$
027 Saint-Eugène	240270032	Remplacement des blocs sanitaires	600 000,00 \$

039 Baie-St-François	240390103	Rénovation du stationnement et du débarcadère	1 200 000,00 \$
040 Arthur-Pigeon	240400098	Rénovation du stationnement et du débarcadère	1 150 000,00 \$
041 Nouvelle-École	240410032	Remplacement des fenêtres	600 000,00 \$
044 Nouvel-Envol	240440048	Remplacement des composantes du gymnase	262 859,00 \$
028 Edgar-Hébert	240280053	Rénovation des façades (phase 2)	1 800 000,00 \$
021 Saint-Joseph Artisan	210210031	Remplacement de composantes et des finis	1 300 000,00 \$

QUE la directrice des Services des ressources matérielles – Projets d’investissement ou son substitut soit autorisé à signer l’avis d’adjudication de chacun des contrats confirmant l’engagement du plus bas soumissionnaire conforme pour tous ces travaux de construction.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

CA-3840-250325

7.3 Octroi de contrat de services professionnels (architectes et ingénieurs) pour la construction d’une école primaire en locaux modulaires

CONSIDÉRANT l’objectif 5 du PEVR; Assurer la capacité d’accueil nécessaire pour scolariser tous les élèves du CSSVT;

CONSIDÉRANT les résultats du processus d’appel d’offres qualitatif pour la sélection des professionnels pour chacun des projets de nouvelle construction, soit :

No. projet	Discipline	Professionnel ayant obtenu la meilleure note
LOCMOD044	Architecture	UN architecture inc.
LOCMOD044	Ingénierie	Bouthillette et Parizeau inc.

CONSIDÉRANT que nous sommes allés en appel d’offres public, le tout encadré par un secrétaire de comité de sélection, comme l’exige la Loi sur les contrats des organismes publics et les directives qui en découlent pour la sélection de services professionnels;

CONSIDÉRANT toutes les soumissions reçues pour les services professionnels;

CONSIDÉRANT la meilleure note obtenue de chacun des professionnels pour chacun des projets à la suite de l’analyse et des recommandations des comités de sélection;

CONSIDÉRANT que la rémunération des professionnels sélectionnés est encadrée et balisée par les taux des décrets en vigueur sur les tarifs d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des ingénieurs et architectes selon des types de services requis et que la valeur du projet sera déterminée, ajustée et acceptée par le MEQ tout au long du projet;

CONSIDÉRANT l'autorisation du MEQ et la disponibilité budgétaire en investissement pour la réalisation de ces projets;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice des Services des ressources matérielles – Projets d'investissement;

Mme Catherine Martel propose

QUE le Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands accorde le contrat à tous les professionnels ayant obtenu la meilleure note pour chacun des projets pour des services professionnels selon les informations mentionnées au tableau ci-dessous :

No. Projet	Discipline	Professionnel ayant obtenu la meilleure note
LOCMOD044	Architecture	UN architecture inc.
LOCMOD044	Ingénierie	Bouthillette et Parizeau inc.

QUE la directrice des Services des ressources matérielles – Projets d'investissement ou son substitut soit autorisé à signer l'avis d'adjudication de chacun des contrats confirmant l'engagement du plus bas soumissionnaire conforme pour tous ces travaux de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-3841-250325

7.4 Modification de la structure administrative 2024-2025

CONSIDÉRANT le déploiement du PEVR 2023-2027, des projets éducatifs et des plans stratégiques des services, incluant le déploiement du plan d'action découlant du plan stratégique des Services des ressources matérielles – volet Opérations (SRMO);

CONSIDÉRANT la gestion des obligations et exigences en matière de gestion et d'entretien des infrastructures appartenant au Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands (CSSVT);

CONSIDÉRANT le suivi des opérations dans le cadre du service aux établissements;

CONSIDÉRANT l'augmentation des locaux dédiés à l'enseignement;

CONSIDÉRANT la gestion des situations demandant une intervention immédiate;

CONSIDÉRANT la vacance du poste de contremaître SRMO et du poste de coordonnateur SRMO depuis plusieurs mois;

CONSIDÉRANT la disponibilité des ressources financières;

CONSIDÉRANT que le gel de recrutement au niveau de la fonction publique exclue le personnel affecté à la santé et à la sécurité des bâtiments;

CONSIDÉRANT que depuis le PEVR 2018, le CSSVT s'appuie sur les principes des organisations apprenantes pour s'inscrire dans un mouvement d'amélioration continue pour l'ensemble de ses sphères d'activité et de ses opérations, tant pédagogiques qu'administratives;

CONSIDÉRANT les commentaires transmis par l'Association québécoise des cadres scolaires – Section Deux-Rives lors de la consultation;

CONSIDÉRANT l'information présentée au comité consultatif de gestion;

CONSIDÉRANT le projet de structure administrative proposé;

Mme Maryse Firth propose

QUE la structure administrative 2024-2025 modifiée soit adoptée telle que proposée;

QUE les modifications entrent en vigueur immédiatement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-3842-250325

7.5 Appui au projet de la Halte Familiale de Beauharnois

CONSIDÉRANT que le projet est cohérent avec l'orientation 2 du PEVR; soit celle d'agir en concertation avec les employés, les parents et les partenaires afin de créer une réelle communauté éducative autour de l'élève;

CONSIDÉRANT que la Halte Familiale de Beauharnois est un organisme communautaire reconnu pour son engagement envers les familles de la région et son approche basée sur le respect, la solidarité et la dignité de chaque personne;

CONSIDÉRANT que la Halte Familiale souhaite développer un projet pour les enfants de 4 à 10 ans durant la période estivale, en collaboration avec les Glissades de l'été de l'IRCM;

CONSIDÉRANT que les objectifs de ce projet sont de contribuer au maintien des compétences des jeunes, au développement de leurs habiletés sociales et à une rentrée scolaire plus harmonieuse, ainsi que de maximiser l'exposition des jeunes et des familles à des activités significatives;

CONSIDÉRANT que la Ville de Beauharnois collaborera à ce projet à travers ses camps de jour, permettant de rejoindre entre 36 et 45 enfants principalement du bas et du centre de Beauharnois;

CONSIDÉRANT la mission du CSSVT de contribuer, dans la mesure prévue à la loi, au développement social de sa région.

Mme Mélanie Gallant propose

D'accorder l'appui du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands au projet de la Halte Familiale de Beauharnois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-3843-250325

7.6 Octroi de contrat pour l'installation et la location de locaux modulaires aux écoles St-Paul, Notre-Dame-de-l'Assomption, Langlois et Sacré-Cœur (Valleyfield)

CONSIDÉRANT l'objectif 5 du PEVR; Assurer la capacité d'accueil nécessaire pour scolariser tous les élèves du Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands (CSSVT);

CONSIDÉRANT que nous avons effectué des appels d'offres publics conformément au Règlement sur les contrats d'approvisionnement des organismes publics pour la location de locaux modulaires aux écoles Saint-Paul, Notre-Dame-de-l'Assomption, Langlois et à Sacré-Cœur (Valleyfield);

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions par les professionnels mandatés pour la préparation des plans et devis des appels d'offres pour la location de locaux de modulaires aux écoles Saint-Paul, Notre-Dame-de-l'Assomption, Langlois et à Sacré-Cœur (Valleyfield);

CONSIDÉRANT la plus basse soumission jugée admissible et conforme pour chaque école pour la location de modulaires;

CONSIDÉRANT la forte croissance de la clientèle, les demandes en ajout d'espaces effectuées auprès du MEQ, les délais pour l'approbation et la construction de bâtiments permanents;

CONSIDÉRANT le besoin d'espaces nécessaires aux écoles Saint-Paul, Notre-Dame-de-l'Assomption, Langlois et Sacré-Cœur (Valleyfield) en vue de la rentrée scolaire 2025-2026 en lien avec le plan de l'organisation scolaire;

CONSIDÉRANT que les coûts de locations sont éligibles à la mesure 30145 - Locations immeubles et que tous les frais s'y rattachant seront réclamés au MEQ selon les règles budgétaires;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice des Services des ressources matérielles - Projets d'investissement;

M. Robin St-Pierre propose

QUE le Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands accorde le contrat de location de :

- 6 locaux modulaires de trois (3) ans à AMB Tresec inc. (AMB modulaire) au montant de 3 237 000,00 \$ avant taxes pour l'école Saint-Paul;
- 6 locaux modulaires de trois (3) ans à AMB Tresec inc. (AMB modulaire) au montant de 3 277 000,00 \$ avant taxes pour l'école Notre-Dame-de-l'Assomption;
- 8 locaux modulaires de trois (3) ans à AMB Tresec inc. (AMB modulaire) au montant de 4 377 000,00 \$ avant taxes pour l'école Langlois;
- 4 locaux modulaires de trois (3) ans à AMB Tresec inc. (AMB modulaire) au montant de 2 247 000,00 \$ avant taxes pour l'école Sacré-Cœur;

incluant la possibilité de prolonger le contrat pour chaque mois supplémentaire pour une période entre 1 et 24 mois au coût mensuel de 45 000,00 \$ avant taxes pour l'école Saint-Paul, de 48 000,00 \$ avant taxes pour l'école Notre-Dame-de-l'Assomption, de 76 500,00 \$ avant taxes pour l'école Langlois et de 30 000,00 \$ avant taxes pour l'école Sacré-Cœur.

QUE la directrice des Services des ressources matérielles – Projets d'investissement ou son substitut soit autorisé à signer l'avis d'adjudication du contrat confirmant l'engagement du plus bas soumissionnaire conforme, pour une durée de 3 ans et de prolonger jusqu'à un maximum de 24 mois supplémentaires, au besoin, pour accueillir la clientèle en croissance dans ce secteur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.7 Adoption du code d'éthique applicable aux membres du personnel et à toute personne appelée à œuvrer auprès d'élèves mineurs ou handicapés ou à être en contact avec eux

CONSIDÉRANT l'orientation 3 du PEVR; Assurer un milieu propice au développement du plein potentiel des élèves;

CONSIDÉRANT que *Loi visant à renforcer la protection des élèves concernant notamment les actes de violence à caractère sexuel* a introduit une nouvelle obligation, entrée en vigueur le 5 mars 2025, prévue à l'article 258.0.1 de la *Loi sur l'instruction publique*, soit celle de se doter d'un code d'éthique, selon la forme prescrite par le ministre;

CONSIDÉRANT que l'adoption du code d'éthique permet d'établir un guide de référence quant aux pratiques et conduites attendues de la part de tous les membres du personnel du Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands (CSSVT) et de toute personne appelée à y œuvrer auprès d'élèves mineurs ou handicapés ou à être en contact avec eux;

CONSIDÉRANT que l'adoption du code d'éthique permet de constituer un outil de réflexion et de responsabilisation pour encourager le jugement critique aux fins de la prise de décision propice au développement de valeurs morales et d'une éthique professionnelle;

CONSIDÉRANT que l'adoption du code d'éthique permet d'établir et de cultiver le lien de confiance des élèves, des parents, de la communauté éducative et du public en général envers le CSSVT, ses établissements et le système éducatif;

Mme Marie-Claude Richer propose

QUE le Code d'éthique applicable aux membres du personnel et à toute personne appelée à œuvrer auprès d'élèves mineurs ou handicapés ou à être en contact avec eux soit adopté tel que déposé et qu'il entre en vigueur à compter du 5 avril 2025;

QUE le Code d'éthique de la communauté scolaire de la Vallée-des-Tisserands soit abrogé à compter de l'entrée en vigueur du Code d'éthique applicable aux membres du personnel et à toute personne appelée à œuvrer auprès d'élèves mineurs ou handicapés ou à être en contact avec eux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

8.1 Comité de gouvernance et d'éthique

Le comité de gouvernance et d'éthique s'est réuni le 25 mars 2025. Le compte rendu détaillé sera effectué lors de la prochaine séance du conseil d'administration.

8.2 Comité de vérification

Il n'y a pas eu de rencontre depuis la dernière séance.

8.3 Comité des ressources humaines

Il n'y a pas eu de rencontre depuis la dernière séance.

9. COMITÉ DE PARENTS

Lors de la dernière rencontre du comité de parents, laquelle a eu lieu le 12 mars dernier, il a notamment été question des bons coups des écoles et des campagnes de financement. De plus, le comité de parents a bénéficié d'un compte-rendu des travaux du comité de transport.

10. QUESTIONS DU PUBLIC SUR LES POINTS TRAITÉS LORS DE LA SÉANCE

M. Philippe Cavin-Bélair : Dans le cadre des travaux de réfection du stationnement à l'école de la Baie Saint-François, est-il envisagé d'installer des bornes de recharge pour véhicules électriques?

En réponse à la question, Mme Suzie Vrandeick explique que ce n'est pas prévu dans le cadre des ajouts actuels, mais une analyse est en cours dans l'ensemble des établissements afin de planifier cette installation à l'avenir.

CA-3845-250325

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 33, M. Steeve Lessard propose la levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. ÉCHANGE ENTRE LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (HUIS CLOS) ET ÉVALUATION DE LA RENCONTRE

LUC LANGEVIN
DIRECTEUR DES SERVICES DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
ET DES COMMUNICATIONS